

République Française
Département Haute-Marne
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 10 avril 2018

Référence
2018-7

Objet de la délibération
Projet d'animation Petites Cités de Caractère 2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
34	18	21

Date de la convocation
03/04/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2018 et le 10 avril à 18 heures 30, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Syndicat Mixte à Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

PRESENTS : Jacky BOICHOT, Patrice CLOSS, Didier COGNON, Dominique COMBRAY, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, Jacky GILLET, Gilles GODARD, Bernard GUY, Martine HENRISSAT, Marie- Claude LAVOCAT, Christophe LIMAUX, Laurent MARRAS, Anne-Marie NEDELEC, Véronique NICKELS, Stéphane MARTINELLI, Jean-Yves ROY, Patrice VOIRIN.

PROCURATIONS :

Claude COSSON à Laurent MARRAS, Christine GUILLEMY à Stéphane MARTINELLI, Françoise TRELAT -VALLON à Bernard GUY.

EXCUSES : Michel ANDRE, Pascal BABOUOT, Claude COSSON, Stéphane EMERAUX, Christine GUILLEMY, Jonathan HASELVANDER, Marie-France JOFFROY, Denis MAILLOT, Michel MENET, Bernadette RETOURNARD, Amélie ROBERT, Yvette ROSSIGNEUX, Françoise TELLAT-VALLON, Patrick VIARD, Mariette VOILLOT, Jean-Marie WATREMETZ.

A été nommé secrétaire : Jean-Yves ROY

Projet d'animation Petites Cités de Caractère 2018 annule et remplace délibération N° 2017-92

VU les statuts du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

CONSIDERANT l'alinéa 4 de l'article 2 des statuts dudit Syndicat disposant que l'une des missions du Pays de Chaumont est « d'animer et promouvoir des marques territoriales de type « Petites Cités de Caractère » ou « Bistrots de Pays »

CONSIDERANT que le projet d'animation 2018 consistera à mettre en valeur le patrimoine des Petites Cités de Caractère (PCC) en remettant en lumière(s), pour la 2^{ème} année consécutive, les marchés de soirées, en lançant la Fête de la Gastronomie et en éditant un guide 2018 des animations dans les PCC.

SUR PROPOSITION du Président, de solliciter la subvention conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	
Animations	15 832,00 €	Région (30%)	6 000.00 €
Communication	4 166,00 €	Europe (50%)	9 998.00 €
		Autofinancement (20%)	4 000.00 €
TOTAL	19 998,00 €		19 998,00 €

ET APRES en avoir délibéré,

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée

(Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0)

- 1° D'approuver le projet et le plan de financement
- 2° D'autoriser le Président à solliciter les subventions

Fait et délibéré à Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Stéphane MARTINELLI

Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération

